

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 28

OBJET :

**BUDGET GÉNÉRAL -
DÉCISION
MODIFICATIVE N° 6**

L'an deux mil vingt,

le : **Lundi 14 décembre**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN,
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Stéphane
CLOUET, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, Mme Fleur
GOSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle
DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe
RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Marie-José MARTIN qui a donné
pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Véronique
LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE,
M. Mickaël MESNIL qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE et
M. Cédric COQUELIN.

Monsieur Stéphane CLOUET a été nommé Secrétaire de Séance.

Suite à l'audit mené conjointement entre la ville de L'Aigle et les
services, un travail est actuellement réalisé sur l'actif de la Ville,
plus particulièrement sur les subventions d'investissement
reçues.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 24 DEC. 2020

Publié

le : 24 DEC. 2020

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Les subventions et fonds d'investissement reçus, servant à
financer un équipement devant être amorti, sont qualifiées de
fonds et subventions transférables et imputés en recettes au
compte 131 (subventions d'équipement transférables) ou au
compte 133 (fonds affectés à l'équipement transférables - ex :
DGE -Dotation Globale d'Equipement-, amendes de police, PVR -
Participation voirie réseaux-, ...).

Il s'avère qu'il convient de corriger des imputations comptables
utilisées de sorte à requalifier les subventions reçues dans la
catégorie adéquate, à savoir :

- les subventions transférables donc amortissables ;
- les subventions non transférables donc non sujettes à
l'amortissement.

Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens acquis ou réalisés et, in fine, de solder les comptes de subventions au bilan.

DECISION MODIFICATIVE °6 REQUALIFICATION SUBVENTIONS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1311-020 : Subv. transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	58 633,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1311-321 : Subv. transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	14 531,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1311-512 : Subv. transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1311-515 : Subv. transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	21 177,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1312-515 : Subv. transf. Régions	0,00 €	69 897,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1313-020 : Subv. transf. Départements	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1313-313 : Subv. transf. Départements	0,00 €	4 271,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1313-515 : Subv. transf. Départements	0,00 €	15 043,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1321-020 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1323-515 : Subv. non transf. Départements	0,00 €	3 166,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13251-515 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00 €	8 406,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13271-020 : Subv. non transf. Fonds social européen	0,00 €	22 415,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1311-020 : Subv. transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-1313-515 : Subv. transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 166,00 €
R-13151-515 : Subv. transf. GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 406,00 €
R-13171-020 : Subv. transf. Fonds social européen	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 415,00 €
R-1321-020 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58 633,00 €
R-1321-321 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 531,00 €
R-1321-512 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
R-1321-515 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 177,00 €
R-1322-515 : Subv. non transf. Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	69 897,00 €
R-1323-020 : Subv. non transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-1323-313 : Subv. non transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 271,00 €
R-1323-515 : Subv. non transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 043,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	248 539,00 €	0,00 €	248 539,00 €
D-13461-020 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13461-515 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0,00 €	350 736,00 €	0,00 €	0,00 €
R-13361-020 : Fonds équip. amort. - Dotation équipement territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
R-13361-515 : Fonds équip. amort. - Dotation équipement territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	350 736,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	500 736,00 €	0,00 €	500 736,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	749 275,00 €	0,00 €	749 275,00 €
Total Général		749 275,00 €		749 275,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ APPROUVE la décision modificative n°6 présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie certifiée conforme,
 Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE